

LIVRET D'ACCUEIL

ESPACE THERAPEUTIQUE ENFANT-
ADOLESCENT



HÔPITAL DE JOUR

« PASSER'AILES »

17 Rue de Morteau

25 300 PONTARLIER

Tel : 03.81.46.87.12

Fax : 03.81.46.37.62



Livret réalisé en août 2017 par l'équipe de « Passer'Ailes »

SOMMAIRE

Editorial	p 2
Présentation de l'hôpital de jour	p 3
L' Accueil	p 4
Le suivi : prise en soins proposée pour votre enfant ainsi que sa famille	p 5
Une équipe interdisciplinaire à votre écoute	p 7
Les structures associées à Passer'Ailes	p 8
Les liens avec les professionnels	p 8
Formalités administratives	p 9
Fournitures nécessaires au suivi en hôpital de jour	p 10
Vos droits	p 11
Charte Européenne des droits de l'enfant hospitalisé	p 13
Questionnaire de satisfaction	p 15
Accès	p 16

EDITORIAL

Bienvenue à Passer'Ailes.

Cet hôpital de jour va devenir un lieu de référence pour accompagner votre enfant, dans les difficultés qui peuvent jalonner son parcours de vie.

Le suivi de votre enfant se fera dans un cadre pluridisciplinaire associant la dimension médicale, psychologique, rééducative, scolaire et sociale.

L'équipe de soin de « Passer'Ailes » est une équipe sur laquelle vous pouvez compter.

Dr. Dominique FREMY

PRESENTATION DE L'HÔPITAL DE JOUR

« Passer'Ailes » est un hôpital de jour destiné aux enfants de 2 à 10 ans souffrant de troubles psychopathologiques :

- Difficultés survenant au cours de l'enfance,
- Troubles des conduites et/ou émotionnels sévères troubles Envahissant du Développement (TED),
- Troubles du Spectre Autistique (TSA),
- ...

ne leur permettant pas d'être maintenus dans le cadre scolaire à temps complet.

Les principales missions de l'hôpital de jour visent à :

- Répondre le plus précocement possible à la demande de soins émanant des familles et/ou des institutions,
- Accueillir et soutenir l'enfant et sa famille,
- Proposer un accompagnement et des soins adaptés aux besoins de l'enfant,
- Travailler au parcours de soin de l'enfant.

Le Pôle de l'Enfant et de l'Adolescent du Centre Hospitalier de Novillars dispose de 3 hôpitaux de jour appartenant au service public :

- « Les Cèdres », 4 Rue du Docteur Charcot à Novillars,
- « le CATIJ », 13 Rue des Jardins à Besançon,
- « Passer'Ailes », 17 Rue de Morteau à Pontarlier.

L'ACCUEIL

- A l'admission, après l'indication posée par un professionnel de santé, votre enfant et vous-même serez reçus en consultation médicale par le médecin responsable qui vous présentera l'hôpital de jour.
- Après un temps d'observation, par un soignant référent, de votre enfant sur quelques demi-journées, en concertation avec vous et les professionnels connaissant votre enfant, un projet de soins individuels personnalisés pour votre enfant sera établi.
- Une rencontre vous sera proposée également avec l'équipe pluridisciplinaire afin de faire connaissance et visiter avec votre enfant « Passer'Ailes », accompagné d'un soignant ou du cadre de santé.
- Le cadre de santé vous rencontrera pour un temps d'échange et la remise de documents administratifs.

LE SUIVI : PRISE EN SOIN PROPOSEE POUR VOTRE ENFANT AINSI QUE SA FAMILLE

Votre enfant, vous-même ainsi que votre famille (parents, fratrie...) êtes engagés dans la prise en charge, selon un mode défini ensemble, rythmé par des entretiens familiaux réguliers avec le pédopsychiatre, le soignant référent et/ou le psychologue.

- Nous pouvons vous proposer, en termes de soins :
 - **pour votre enfant :**
 - ❖ des entretiens psychologiques individuels.
 - ❖ Des groupes thérapeutiques avec différentes médiations d'expression ou de création au sein de « Passer'Ailes » ou à l'extérieur.
 - ❖ Des repas thérapeutiques, sur prescription médicale.
 - ❖ Des temps de rééducation en psychomotricité.
 - ❖ Un accueil scolaire spécialisé en partenariat avec les écoles.

- **Pour vous :**

- ❖ Des entretiens familiaux
- ❖ Des entretiens père-mère-enfant
- ❖ Des entretiens parentaux.

Vous pouvez bien sûr, nous faire part de vos habitudes éducatives afin qu'elles soient prises en compte dans le Projet Individuel de Soins.

- Au cours de l'année, votre enfant pourra être également amené à participer à un ou plusieurs séjours thérapeutiques, avec votre accord.
- La durée de suivi n'est pas fixée et le rythme de venue de votre enfant s'ajustera à son évolution. Votre enfant pourra être accueilli à temps partiel dans un des trois groupes : petits-moyens-grands.

UNE EQUIPE INTERDISCIPLINAIRE A VOTRE ECOUTE

Pédopsychiatre :

Dr Emilie BOLOPION

Psychologue :

Madame Agathe VIVERGE

Infirmières :

Madame Marie-Line BIEDERMANN

Madame Aurélie INGLI

Madame Nathalie MARGUET

Madame Amandine RICHER

Madame Estelle BLONDE PAILLARD

Educatrice spécialisée :

Madame Léonie PAULIN

Psychomotricienne :

Madame Corinne FOURREAU

Enseignante spécialisée :

Madame Elodie NICOLET

Agents des services hospitaliers :

Madame Malika MEDFOUNI

Secrétaire :

Madame Annick FELDER

Cadre de santé :

Madame Gisèle MAROVELLI

LES STRUCTURES ASSOCIEES A « PASSER'AILES »

A l'issue du suivi de votre enfant à « Passer'Ailes », un relais si besoin, peut vous être proposé, comme un suivi en Centre de Guidance Infanto-Juvenile par exemple, ou vers d'autres structures de santé ou médico-sociales.

LES LIENS AVEC LES PROFESSIONNELS

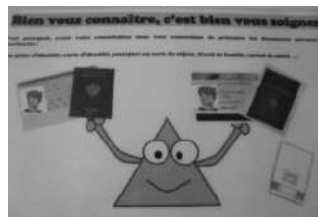
Nous travaillons en relation avec les différents services et professionnels avec lesquels vous avez été ou vous êtes encore en relation : Education Nationale, professionnels libéraux (orthophonistes, médecins généralistes,...), services médico-sociaux, services sociaux, services hospitaliers, services éducatifs, MDPH... Nous nous mettons en contact avec ces professionnels, toujours avec votre accord et nous le faisons dans le respect du secret professionnel.

Les professionnels de « Passer'Ailes » peuvent également être contactés par les structures que vous fréquentez par ailleurs. Ces liens sont conçus pour favoriser la cohérence de l'accompagnement de votre enfant.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Lors de l'admission de votre enfant à « Passer'Ailes », un dossier administratif sera ouvert. Il vous sera demandé la carte d'identité de votre enfant ou le livret de famille, votre carte vitale et votre attestation de Sécurité Sociale, Mutuelle, CMU ou AME. Cela permettra le financement, par la Sécurité Sociale, du suivi de votre enfant au « CATIJ ».
- Le transport de votre enfant peut être assuré par un taxi conventionné de votre choix, après accord de la sécurité sociale et entente préalable avec les caisses d'assurance maladie

Si vous avez un imprévu le jour de l'accompagnement, vous devez nous prévenir et contacter le chauffeur de taxi pour annuler les frais de déplacement qui sinon vous seront facturés.



- Il vous sera également demandé de signer une fiche d'accord de prise en charge.
- Afin de mettre à jour le dossier de votre enfant, nous vous demandons de nous communiquer tous changements administratifs ou numéros de téléphone au cours de la prise en charge de votre enfant.
- Au cours de l'année, vous serez informés par courrier dans le cahier de liaison des dispositions nécessaires au fonctionnement de notre structure.

FOURNITURES NECESSAIRES AU SUIVI EN HÔPITAL DE JOUR

Un sac contenant :

- Un cahier de liaison
- Une paire de chaussons
- Une boîte de mouchoirs jetables
- Couches et lingettes si nécessaire
- Un nécessaire de toilette (brosse à dents et son étui, dentifrice).
- Une tenue de rechange (marquée au nom de votre enfant et qui restera à « Passer'Ailes »).

VOS DROITS

Secret professionnel

Tous les membres de l'équipe et les stagiaires sont tenus au secret professionnel. Nous vous demandons également la plus grande discrétion par rapport aux autres personnes que vous pourrez rencontrer à l'hôpital de jour.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est à votre disposition. Vous pouvez en prendre connaissance sur demande, auprès de la cadre de santé et/ou de la secrétaire.

En cas de traitement médical

Au cours de l'année, si votre enfant doit suivre un traitement prescrit par un médecin extérieur à l'hôpital de jour, nous vous demandons de nous informer et de nous fournir la photocopie de l'ordonnance.

Soins somatiques

Lors de l'admission de votre enfant et tout au long de son suivi, une évaluation de sa douleur et de son état nutritionnel seront réalisées. Ces soins somatiques seront régulièrement dispensés.

Le Dossier patient

L'hôpital de Jour répond à la loi du 04 mars 2002.

- Un dossier de soin informatisé et confidentiel est ouvert au nom de votre enfant. Seuls les professionnels du Centre Hospitalier de Novillars, tenus au secret professionnel, y ont accès. La communication de documents ou de données à d'autres professionnels, si besoin, s'effectue avec votre accord et selon les lois et réglementations en vigueur.

Titulaire de l'autorité parentale, vous pouvez disposer d'un droit d'accès à son dossier en adressant par écrit une demande au Directeur de l'Etablissement, sauf si votre enfant s'y oppose.

- Il inscrit dans ses valeurs de soins la Charte Européenne de l'Enfant Hospitalisé que vous pouvez retrouver ci-après.

CHARTRE EUROPEENNE DE L'ENFANT HOSPITALISE

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit
fondamental, particulièrement pour les enfants »

L'UNESCO

*Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants
hospitalisés**

1 - L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2- Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 - On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 - Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

5 - Les enfants et les parents ont le droit d'être informés pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins.

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6 - Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 - L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 - L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 - L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.

10 - L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

**Charte rédigée à Leiden (Pays-Bas) en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'Hôpital »*

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

A l'issue du suivi de votre enfant à « Passer'Ailes », nous avons besoin de votre avis sur votre accueil. Nous vous proposons de remplir ce questionnaire que vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres de notre structure. Ce questionnaire est confidentiel et anonyme.

En cas de mécontentement concernant le suivi de votre enfant, vous pouvez en parler au médecin responsable ou au cadre de santé. Toutefois, vous pouvez également faire part de vos observations écrites et motivées au Directeur de l'Etablissement.

**QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DE SATISFACTION
« PASSER'AILES »**

1. Par qui avez-vous eu connaissance de notre service?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Education Nationale | <input type="checkbox"/> Médecin traitant |
| <input type="checkbox"/> Professionnel libéraux | <input type="checkbox"/> Services éducatifs |
| <input type="checkbox"/> Centres médico-sociaux | <input type="checkbox"/> Autres |

2. Si "Autres", pouvez- vous préciser ?

3. Est-ce la première fois que vous venez dans notre structure ?

- Oui non, préciser combien?

4. Que pensez- vous de la signalisation d'accès (panneau de direction ou signalisation à l'extérieur du bâtiment) à notre service?

- Très satisfaisante Assez satisfaisante Satisfaisante
 Insatisfaisante Très insatisfaisante

5. Que pensez- vous de l'accès à nos locaux (bus, parking,...)?

- Très satisfaisant Assez satisfaisante Satisfaisant
 Insatisfaisant Très insatisfaisant

6. Que pensez- vous de l'accessibilité à nos locaux pour les personnes à mobilité réduite ?

- Très satisfaisante Assez satisfaisante Satisfaisante
 Insatisfaisante Très insatisfaisante

7. Que pensez- vous de l'aménagement des locaux?

- Très satisfaisant Assez satisfaisante Satisfaisant
 Insatisfaisant Très insatisfaisant

8. Êtes- vous satisfait des prestations hôtelières ?

- Très satisfait Assez Satisfait Satisfait
 Insatisfait Très insatisfait

9. A-t-il été possible de répondre rapidement à votre demande de soin ?

- Très satisfait Assez Satisfait Satisfait
 Insatisfait Très insatisfait

10. L'accueil téléphonique est-il ?

- Très satisfaisant Assez satisfaisante Satisfaisant
 Insatisfaisant Très insatisfaisant

11. Le mode de prise en charge et le suivi qui vous sont proposés vous paraissent ?

- Très satisfaisant Assez satisfaisante Satisfaisant
 Insatisfaisante Très insatisfaisant

12. Votre implication au niveau des soins vous paraît ?

- Très satisfaisante Assez satisfaisante Satisfaisante
 Insatisfaisante Très insatisfaisante

13. Les informations qui vous sont délivrées pour la fin de votre prise en charge (arrêt du suivi, orientations vers d'autres professionnels, etc...) vous paraissent ?

- Très satisfaisantes Assez satisfaisantes Satisfaisantes
 Insatisfaisantes Très insatisfaisantes

15. Pouvez-vous nous donner votre opinion générale. Êtes-vous ?

- Très satisfait Assez Satisfait Satisfait
 Insatisfait Très insatisfait

16. Aujourd'hui, par rapport à votre première venue dans notre unité, ressentez-vous ?

- Une nette amélioration Une légère amélioration
 Une amélioration Pas de changement Une dégradation

17. Avez-vous des remarques à faire ou des suggestions à formuler? N'hésitez pas à nous les communiquer.